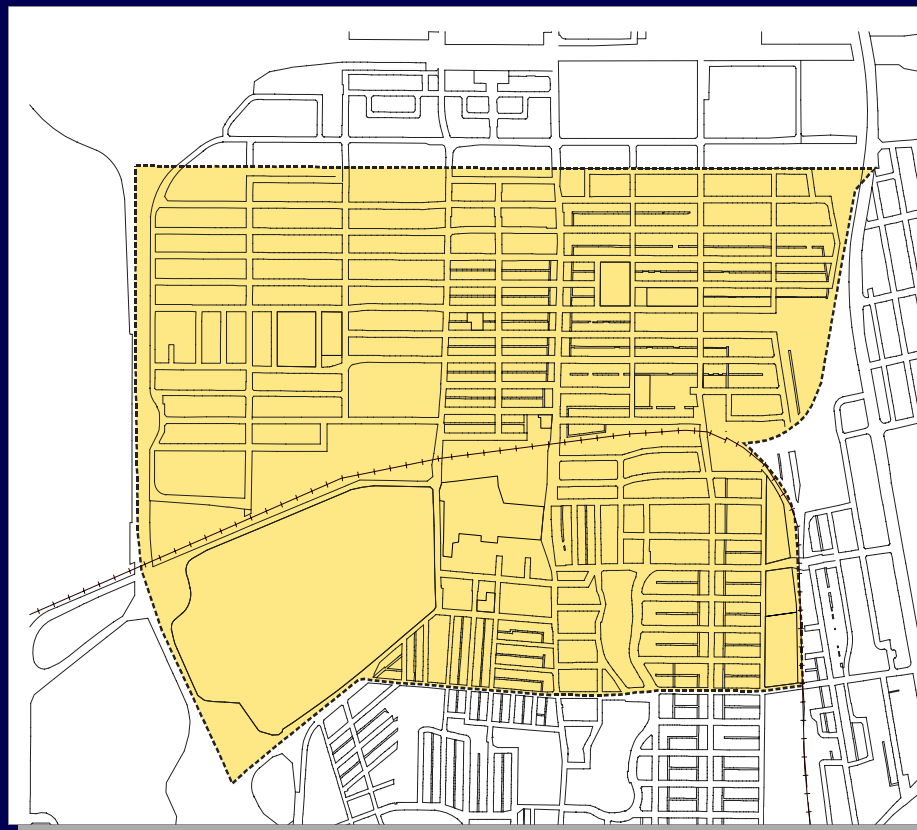




## PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER DE LAIRET

# P

## LAN D'ACTION RÉACTUALISÉ EN 2006 ET À JOUR LE 11 MARS 2011





ÉLABORATION ET RÉACTUALISATION	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Limoilou (2002 À 2003)	Caroline Houde et Sergio Avellan
	Service de l'aménagement du territoire (2002 À 2003)	Louis Daniel Brousseau, Émilio Roméro et Benoît Andrews
	Service de l'environnement (2002 À 2003)	Diane Bouchard
	Service de l'ingénierie (2002 À 2003)	Gilles Gravel
	Conseil de quartier de Lairet	Élaboration de 2002 à 2003 Christian Bisson, Éric Dallaire, France Dupont, Marie-Andrée Gauthier, Anick Labonté, Claude Larose, Claire Lefrançois-Gendron, Steve Saint-Cyr, Nancy Sanschagrin, Pierre Trahan  Réactualisation de 2006 Chantal Bourque, Nancy Couette, Suzan Dubois, Pierre Drolet, Yves Godbout, Sonya Harrisson, Jacques Latulippe, Anne Létourneau, Ginette Picard-Lavoie, Steve Saint-Cyr et Pierre Traham
Quartier de Lairet	Tous les agentes et agents et tous les résidentes et résidents du quartier qui se sont impliqués depuis 2002	
DIRECTION	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Limoilou (2002 À 2009) Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (depuis 2009)	Richard Bourget Jacques Faguy
COORDINATION	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Limoilou (2003 à 2009) et de La Cité-Limoilou (depuis 2009)	Sergio Avellan
RÉDACTION	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Limoilou (2003 à 2004 pour le document de base) et de La Cité-Limoilou (depuis 2009 pour le document réactualisé)	Sergio Avellan
GRAPHISME	Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Limoilou (2003 à 2009) Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de Limoilou (2003 à 2009)	Sergio Avellan et Gabrielle Durand
SECRÉTARIAT	Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de Limoilou (2003 à 2009) et Division de la gestion du territoire de La Cité-Limoilou (depuis 2009)	Gabrielle Durand, Mélanie Garant Diane Lépine

Adoption : été 2003. Début de la mise en œuvre du plan d'action : juillet 2003. Première impression : 7 décembre 2004. Première réactualisation : 10 mars 2005 au 17 octobre 2006. Acceptation de la première réactualisation : 18 octobre 2006. Première mise à jour : automne 2006 à mars 2011. Impression du document réactualisé et mis à jour : 11 mars 2011

# T

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	PAGE	2
EXPLICATION DU DOCUMENT.....	PAGE	3
ACTIONS PRIORITAIRES.....	PAGE	5
BUDGET DU PLAN D'ACTION.....	PAGE	6
MISE EN ŒUVRE.....	PAGE	7
TABLEAU DES ACTIONS.....	PAGE	7

# P

## PRÉSENTATION



Rue Berthiaume

Le plan d'action est la suite directe du document d'orientation du Plan directeur du quartier de Lairet. Il répond de façon concrète aux vœux exprimés dans le document d'orientation, en dictant les actions qui doivent être réalisées par la Ville et par les agents concernés par le plan directeur.

À chaque objectif sont associées une ou plusieurs actions. Ces actions ont été suggérées et puis débattues par les personnes qui ont participé à l'élaboration du plan d'action et à sa réactualisation. Selon ces personnes, chacune de ces actions constitue le meilleur moyen pour atteindre chacun des objectifs.

Pour que les projets puissent effectivement se réaliser, la Ville avait réservé un montant de 900 000 \$ en 2003.

Il va sans dire que le succès d'une telle entreprise ne réside pas uniquement dans la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières, mais bien dans la volonté, sans relâchement, que démontreront les protagonistes du plan d'action ainsi que les acteurs qui pourraient s'ajouter.

Un plan-image des actions accompagnait ce plan d'action. Son édition est à présent épuisée.

# E

## EXPLICATION DU DOCUMENT



21<sup>e</sup> Rue

Le plan d'action est un tableau qui est structuré selon les mêmes cinq thèmes que le document d'orientation : Aménagement urbain; Environnement; Développement économique; Culture, animation urbaine, loisirs et vie communautaire et Mise en œuvre du plan directeur du quartier.

Dans le tableau, chaque action se voit attribuer un code composé de l'abréviation du thème auquel elle est rattachée et du numéro de l'action (exemple : AU1). Les abréviations des thèmes sont les suivants :

→ Aménagement urbain	AU
→ Environnement	EN
→ Développement économique	DE
→ Culture, animation urbaine, loisirs et vie communautaire	CL
→ Mise en œuvre du plan directeur	MP

Le tableau est composé de sept (7) colonnes. La troisième colonne est le cœur du tableau, puisque c'est à cet endroit qu'on y énumère chacune des actions. Les deux premières colonnes contiennent l'orientation dans laquelle l'action s'insère et l'objectif auquel elle répond. Les colonnes subséquentes viennent spécifier les modalités de réalisation de l'action : le coût, le maître d'œuvre qui conduirait l'action, l'échéancier possible de réalisation. À la dernière colonne, on retrouve les notes qui précisent la chronologie des actions et leurs liens.

De manière plus précise, voici les détails pour chacune des colonnes du tableau :

### *Orientations*

- Il s'agit des 12 orientations générales du plan directeur.

### *Objectifs*

- Il s'agit de l'ensemble des 42 objectifs qui sont rattachés aux orientations du plan directeur.

### *Coût*

- Il s'agit du coût estimé ou du coût réel de l'action, selon l'indication qui suit le montant.
- La majorité des estimations de coûts sont faites par les services municipaux, mais quelques actions sont évaluées financièrement par d'autres agents. Cependant, il n'est pas indiqué dans le tableau qui a fait l'évaluation.
- En dessous du coût réel, on retrouve la distribution des provenances des argents. Les argents ayant été puisés dans le budget du plan d'action du plan directeur sont identifiés par le terme « plan ». Les argents qui sont assumés par les autres budgets de la Ville sont identifiés par le terme « ville ». Enfin, une partie ou la totalité du montant réel peut avoir été couverte par une tierce partie. Elle est identifiée comme telle.
- Tous les coûts sont arrondis au dollar près.
- Le terme « Sans objet » signifie que ces actions entrent dans les dépenses régulières et courantes de la Ville ou du conseil de quartier. Par exemple la publication d'un article dans le bulletin municipal.
- Une case vide indique qu'aucune estimation n'a été réalisée à la date d'impression du présent document.

### Maître d'œuvre

- Le maître d'œuvre est l'organe ou l'agent qui est identifié comme étant celui qui doit initier et conduire le projet défini par l'action;
- Les maîtres d'œuvre pourront changer au fur et à mesure que les actions prendront forme;
- Les maîtres d'œuvre sont codés de la façon suivante :

CLD	: Centre local de développement de Québec
CQ	: Conseil de quartier de Lairet
DCLVC	: Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
DDAP	: Division du design, de l'architecture et du patrimoine du Service de l'aménagement du territoire
DUr	: Division de l'urbanisme du Service de l'aménagement du territoire
DGT	: Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
DRCSA	: Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
DTr	: Division des transports du Service de l'aménagement du territoire

RTC	: Réseau de transport de la Capitale
SCo	: Service des communications
SCu	: Service de la culture
SDE	: Service du développement économique
SEn	: Service de l'environnement
SIn	: Service de l'ingénierie

### Échéancier

- L'échéancier est à titre indicatif. Pour quelques actions, des dates sont exprimées, alors que pour d'autres on indique « En continu ». Cela signifie que l'action est exécutée de manière récurrente;
- Une case vide indique qu'aucun échéancier n'a été prévu à la date d'impression du présent document.

### Notes

- Les notes fournissent des précisions sur la chronologie de l'action en plus d'exprimer les liens qui existent ou qui seront à faire entre certaines actions.

### Éléments en caractère gris

- Les éléments en caractère gris sont ceux dont la réalisation a été terminée ou abandonnée à la date d'impression de ce document.

# A

## CTIONS PRIORITAIRES



Église Saint-Albert-le-Grand

Comme il est impossible de réaliser toutes les actions dès la première année, un exercice visant à identifier les actions à mettre en œuvre dès 2003 a été réalisé. Cet exercice s'est tenu les 9 et 18 juin 2003. Lors de ces deux assemblées publiques, le conseil de quartier a tenu des ateliers de travail et des délibérations dans le but d'identifier les actions avec lesquelles le quartier désire débiter son plan d'action. Sept actions (ou ensembles d'actions) furent retenues :

- Poursuivre les programmes de rénovation et de construction résidentielle et d'accès à la propriété (AU2, AU3, AU4 et AU9).
- Revitaliser la 1<sup>re</sup> Avenue (AU17, AU19, AU21, AU25, AU26, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68).
- Ajouter du mobilier urbain dans certains lieux publics (AU21).
- Élaborer un projet-pilote d'éclairage de rues (AU49).
- Améliorer l'éclairage dans les parcs (AU50).
- Ajouter un jeu psychomoteur au parc-école Saint-Paul-Apôtre (CL69).
- Améliorer le jeu de pétanque et aménager un jeu de *shuffleboard* au parc Sainte-Odile (CL72).

Plus tard, en juin 2004, le conseil de quartier a recommandé l'ajout des actions AU18 et AU49.1 à la liste des sept actions prioritaires de 2003. L'action AU49.1 est une nouvelle action qui concerne l'amélioration de l'éclairage de la rue des Cerisiers.

Dans le cadre de la réactualisation de 2006, 12 nouvelles actions prioritaires ont été déterminées. Elles sont à la fois des actions déjà existantes et des actions nouvelles qui ont été introduites par la réactualisation de 2006. Elles sont énumérées dans les prochaines lignes.

- Aménager les entrées nord et ouest du quartier (installation d'une structure et/ou d'un affichage distinctif) (AU19.1).
- Rehausser les trottoirs sous le viaduc de la 1<sup>re</sup> Avenue et aménager les abords du viaduc (AU25.1).
- Compléter le réaménagement de la 1<sup>re</sup> Avenue (phase 2 à 4, du viaduc jusqu'à la limite nord du quartier) et prévoir le réaménagement au sud du quartier (jusqu'à la 18<sup>e</sup> Rue) (AU30.1).

- Aménager des traverses piétonnes sécuritaires (1<sup>re</sup> Avenue, face à la bibliothèque et rue Soumande, juste à l'ouest du viaduc Laurentien) (AU39).
- Contrôler la vitesse dans le quartier (tant sur les avenues principales nord-sud que sur les rues résidentielles) (43.1).
- Contrôler la circulation de transit (camions) dans les rues résidentielles (installation d'une signalisation appropriée et surveillance accrue) (AU43.2).
- Décontaminer des terrains vacants contaminés à des fins de recyclage pour permettre des projets d'habitation et/ou des parcs urbains (EN57).
- Soutenir le Regroupement des gens d'affaires de la 1<sup>re</sup> Avenue dans la revitalisation commerciale de l'artère (promotion, offre de service, embellissement) (DE61.1).
- Faire l'inventaire de l'offre de loisirs du quartier (activités culturelles et sportives actuelles), l'évaluer (la développer au besoin) et en faire la promotion avec les partenaires du milieu (CL63).
- Organiser une fête de quartier (en collaboration avec les partenaires du milieu) (CL65).
- Aménager un parc de rouli-roulant dans un endroit approprié du quartier (pour permettre aux jeunes de s'éclater dans un cadre sécuritaire) (CL73.1).
- Aménager l'entrée est (4<sup>e</sup> Avenue) du parc Marchand (mieux signalée, mieux aménagée, mieux éclairée et plus accueillante) (CL73.2).

Toujours dans le cadre de la réactualisation de 2006, les trois actions suivantes ont reçu un avis favorable à leurs reconductions et réalisations.

- Reconduire les programmes de rénovation de façade et de passage au vert (considérés comme des incitatifs favorisant la revitalisation du secteur) (AU31 et EN52).
- Relier le réseau cyclable du secteur de Limoilou avec celui de l'arrondissement de Charlesbourg (afin de favoriser et de faciliter les déplacements utilitaires et récréatifs) (AU46).
- Développer et compléter le réseau cyclable du quartier/arrondissement (afin de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport) (AU46.1).

En février 2008, le conseil d'arrondissement a introduit une modification à l'action « Aménager l'entrée est (4<sup>e</sup> Avenue) du parc Marchand (mieux signalée, mieux aménagée, mieux éclairée et plus accueillante) » afin qu'elle reflète fidèlement l'évolution de l'action de réaménager le parc. Au terme de l'élaboration du concept d'aménagement, la nouvelle action se lit « Réaménager le terrain de balle ainsi que l'entrée est (4<sup>e</sup> Avenue) du parc Marchand (mieux signalée, mieux aménagée, mieux éclairée et plus accueillante) » (CL73.2).

Périodiquement, selon les possibilités et les besoins, la Division de la gestion du territoire effectue un rapport à la population de l'état de l'avancement des actions.



Boulevard Benoît-XV

## B

### BUDGET DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action est accompagné d'un budget de 900 000 \$. Ce montant est puisé dans le surplus accumulé de l'ancienne Ville de Québec et il est sous la responsabilité du Conseil d'arrondissement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Il est important de rappeler qu'il est nullement prescrit que l'ensemble des actions doivent être réalisées grâce à ce montant uniquement. D'autres sources de financement peuvent contribuer en totalité ou en partie à une action.

Au 7 décembre 2004, 195 000 \$ du 900 000 \$ avaient été dépensés pour les actions AU18 et CL69. En 2005, 450 000 \$ furent accordés au réaménagement de la 1<sup>re</sup> Avenue. En 2009, 100 000 \$ furent utilisés pour le réaménagement du parc Marchand. Par conséquent, une somme de 155 000 \$ est encore disponible pour aider à la réalisation d'actions prioritaires.



1<sup>re</sup> Avenue



# M

## ISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre consiste à mobiliser les personnes et les ressources qu'il faut pour réaliser chacune des actions. Toutes les actions n'ont pas la même ampleur, ce qui signifie que la mise en œuvre d'une action peut être très courte, alors que pour une autre, il peut être question de plusieurs années.

# T

## TABLEAU DES ACTIONS

Le plan d'action comporte 88 actions. Afin d'obtenir un aperçu de tous les changements qui ont touché le plan d'action, voici un dénombrement des différentes interventions qui l'on affecté (la somme ne peut pas être 88, car plusieurs actions ont plus d'une caractéristique).

- 74 actions adoptées en 2003;
- 20 actions déterminées comme prioritaires en 2003;
- 1 action adoptée en 2004;
- 2 actions déterminées comme prioritaires en 2004;
- 13 actions adoptées en 2006;
- 5 actions dont le libellé fut changé en 2006;
- 12 actions déterminées comme prioritaires en 2006;
- 3 actions ayant reçu un avis favorable en 2006;
- 1 actions dont le libellé fut changé en 2008.

**Dans les pages qui suivent, on retrouve le tableau contenant les 88 actions qui forment le plan d'action réactualisé et mis à jour.**

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
1.1 Confirmer la vocation résidentielle du quartier et répondre aux besoins de la population en matière d'habitation	1.1.1 Destiner à des fins d'habitation les terrains vacants du quartier	AU1 Construire des projets d'habitation sur le terrain à l'angle du boulevard des Alliés et de la 1 <sup>re</sup> Avenue et celui à l'angle de l'avenue du Colisée et du boulevard des Cèdres		Promoteurs privés		– Action qui fut adoptée en 2003.
	1.1.2 Soutenir la construction résidentielle	AU2 Poursuivre le programme Rénovation Québec (PRQ)	Un montant de 27 000 000 au PTI 2004-2006 pour tout le territoire de la ville	DGP	2004	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003. – Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU2, AU3, AU4 et AU9. – Cette action puise les argents au même programme que l'action AU9.
		AU3 Identifier des budgets visant à susciter la réalisation de logements locatifs abordables par le secteur privé (programme Logement Abordable)	Un montant de 42 500 000 au PTI 2004-2006 pour tout le territoire de la ville	DGP	2004	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003. – Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU2, AU3, AU4 et AU9. – Cette action puise les argents au même programme que l'action AU4.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
	1.1.3 Soutenir le développement du logement social et l'accès à la propriété pour les ménages à faible revenu	AU4 Poursuivre les programmes AccèsLogis et Logement Abordable (volets social et communautaire) via le Fonds de développement du logement social	Un montant de 42 500 000 au PTI 2004-2006 pour tout le territoire de la ville	DGP	2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU2, AU3, AU4 et AU9.</li> <li>– Cette action puise les argents au même programme que l'action AU3.</li> </ul>
	1.1.4 Promouvoir les différents programmes de la Ville concernant l'accès à la propriété et la construction résidentielle	AU5 Élaborer un document de diffusion (dépliant)	Sans objet	SCo	2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>
	1.1.4 Promouvoir les différents programmes de la Ville concernant l'accès à la propriété et la construction résidentielle (suite)	AU6 Écrire un article spécial sur les programmes dans le bulletin <i>Ma ville – Mon arrondissement</i>	Sans objet	SCo	2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>
	1.1.5 S'assurer que les normes actuelles de zonage répondent aux besoins du milieu en matière d'habitation	AU7 Revoir le zonage concernant la norme des grands logements	Sans objet	DGT	entre 2005 et 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée conjointement avec les actions AU22, AU33 et AU33.1.</li> </ul>
	1.1.6 Contrôler la présence des maisons de chambre	AU8 Effectuer le relevé des maisons de chambres du quartier et trouver des solutions aux situations non conformes	Sans objet	DGT	entre l'automne 2006 et l'hiver 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES		
1.2 Maintenir et améliorer la qualité du bâti résidentiel	1.2.1	Soutenir le recyclage (en projet d'habitation) et la rénovation résidentiels	AU9	Poursuivre le programme de Rénovation Québec (PRQ)	Un montant de 27 000 000 au PTI 2004-2006 pour tout le territoire de la ville	DGP	2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU2, AU3, AU4 et AU9.</li> <li>– Cette action puise les argents au même programme que l'action AU2.</li> </ul>
	1.2.2	Promouvoir le guide sur les quartiers centraux via les outils de diffusion de la Ville et les conseils de quartier	AU10	Organiser une rencontre d'information		DRCSA		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>
	1.2.2	Promouvoir le guide sur les quartiers centraux via les outils de diffusion de la Ville et les conseils de quartier (suite)	AU11	Écrire un article dans le bulletin municipal	Sans objet	SCo		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>
	1.2.3	Promouvoir les programmes de la Ville en matière de rénovation résidentielle et de recyclage	AU12	Élaborer un document de diffusion (dépliant)	Sans objet	SCo	2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Cette action va de pair avec l'action AU5.</li> </ul>

ORIENTATIONS		OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES	
1.3	Consolider les infrastructures publiques	1.3.1 Fournir à la population des infrastructures publiques adéquates	AU13	Effectuer la réfection des rues (aqueduc, égouts et chaussée) dans les secteurs prioritaires identifiés par le Service de l'ingénierie		SIn	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
			AU14	Poursuivre la réfection et le renforcement des pavages des rues prioritaires identifiées par le Service de l'ingénierie		SIn	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
			AU15	Poursuivre les travaux d'amélioration et de reconstruction des trottoirs		SIn	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
			AU16	Poursuivre la réfection du réseau des signaux lumineux et des équipements connexes		SIn	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
1.4	Consolider l'aménagement urbain du quartier	1.4.1 Planifier l'aménagement d'espaces ou de parcs publics (placettes, parc de détente)	AU17	Aménager une petite place dans le secteur commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue	175 000 estimé	DDAP DGT		– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003 à l'intérieur de la grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68. L'action n'a pas été réalisée.
			AU18	Réaménager la cour du Patro Roc-Amadour	600 000 réel 145 000 plan 140 000 ville 315 000 Patro	Patro Roc-Amadour	ouverture en juillet 2006	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en juillet 2004.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
	1.4.2 Identifier le quartier et ses portes d'entrée par des aménagements adéquats	AU19.1 Aménager les entrées nord et ouest du quartier (installation d'une structure et/ou affichage distinctif)		DDAP		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003 à l'intérieur de la grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006, mais avec une modification.</li> </ul>
	1.4.3 Bonifier l'aménagement de certains lieux publics	AU21 Ajouter du mobilier urbain dans certains lieux publics (poubelles, bancs, etc.), notamment sur la 1 <sup>re</sup> Avenue	Voir AU30	DDAP	été 2005 à septembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur de la grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.</li> </ul>
	1.4.4 Planifier le développement et l'amélioration du Secteur industriel du Colisée	AU22 Évaluer la pertinence d'élaborer un PIIA pour cette zone et/ou revoir le zonage dans ce secteur	Sans objet	DGT		– Action qui fut adoptée en 2003.
		AU23 Évaluer la possibilité d'étendre le programme « Passage au vert » dans ce secteur		SEn	2011	– Action qui fut adoptée en 2003.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
	1.4.5 Planifier le réaménagement de l'entrée du quartier à partir du boulevard Wilfrid-Hamel	AU24 Reconfigurer les voies et les bretelles d'accès de l'autoroute, construire le lot d'angle vacant, consolider les îlots, prévoir des plantations et des trottoirs, etc.	1 540 000 estimé 950 000 au PTI 2009-2011 1 000 000 au PTI 2010-2012	DDAP DTr DUr		– Action qui fut adoptée en 2003.
	1.4.6 Intégrer les viaducs de la voie ferrée aux projets d'aménagement urbain	AU25 Élaborer un projet de trompe-l'œil (fresques) sur les viaducs de la voie ferrée au niveau de la 1 <sup>re</sup> Avenue et de l'avenue du Colisée	80 000 estimé	SCu	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
AU25.1 Rehausser les trottoirs sous le viaduc de la 1 <sup>re</sup> Avenue et aménager les abords du viaduc				DGT		– Action qui fut adoptée en 2006. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.
AU26 Évaluer la possibilité d'ajouter des végétaux au niveau du viaduc de la 1 <sup>re</sup> Avenue				DDAP		– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003 à l'intérieur de la grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68. – L'action n'a pas été réalisée.
1.5 Faire de la 1 <sup>re</sup> Avenue un axe de quartier structurant et convivial pour les résidentes et les résidents	1.5.1 Encadrer la revitalisation de l'artère en fonction d'une stratégie globale bien définie	AU27 Définir des orientations de développement pour ce secteur, en collaboration avec les gens d'affaires	Sans objet	CLD DGT	2003 2004	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003. – Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
		AU28 Organiser des rencontres avec les gens d'affaires du quartier	Sans objet	CLD DGT	Du 21 octobre 2003 au 19 janvier 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.</li> </ul>
	1.5.2 Restructurer le secteur commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue (au nord du viaduc)	AU29 Élaborer un concept d'aménagement pour ce secteur	Sans objet	DDAP	Du 21 octobre 2003 au 19 janvier 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.</li> </ul>



ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
		AU30 Réduire la chaussée, élargir les trottoirs, modifier l'éclairage de rue, accroître le couvert végétal et ajouter du mobilier urbain	Phase 1 : 1 400 000 réel 450 000 plan 950 000 ville (PTI 2005-2007)  Phase 2 : 650 000 réel 650 000 ville (PTI 2006-2008)  Phase 3 : 910 000 réel 910 000 ville (PTI 2007-2009)	DDAP	Phase 1 : Entre le 8 août et le 7 octobre 2005.  Phase 2 et 3 : Entre juillet 2007 et septembre 2007.  Finition : été 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.</li> </ul>
		AU30.1 Compléter le réaménagement de la 1 <sup>re</sup> Avenue (phases 2 à 4, du viaduc jusqu'à la limite nord du quartier) et prévoir le réaménagement au sud du quartier (jusqu'à la 18 <sup>e</sup> Rue)	Voir action AU30 pour la partie au nord du chemin de fer. Aucun montant n'a été réservé pour la partie au sud.	DDAP	Voir action AU30 pour la partie au nord du chemin de fer. Aucun échéancier n'est déterminé pour la partie au sud.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2006.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.</li> </ul>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
	1.5.3 Améliorer la qualité du bâti commercial	AU31 Poursuivre le programme de soutien à la rénovation des façades commerciales	Un montant de 630 000 avait été inscrit au PTI 2004-2006 pour tout le territoire de la ville	SDE	2004	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui en 2006 a reçu un avis favorable à sa reconduction et à sa réalisation.
	1.5.4 Promouvoir les programmes de la Ville en matière de rénovation des façades commerciales auprès des gens d'affaires du quartier	AU32 Publier un article et produire un dépliant sur ce programme	Sans objet	S Co	31 janvier 2004 Mars 2005	– Action qui fut adoptée en 2003.
	1.5.5 Harmoniser les règles de zonage en fonction des orientations de développement qui auront été identifiées par la Ville en collaboration avec les gens d'affaires	AU33 Revoir le zonage du secteur commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue, au nord du viaduc	Sans objet	DGT	11 août 2009 (date d'entrée en vigueur du nouveau règlement d'urbanisme)	– Action qui fut adoptée en 2003. – Cette action a été réalisée conjointement avec les actions AU7, AU22 et AU33.1.
		AU33.1 Rendre plus homogène (esthétique) l'affichage commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue	Sans objet	DGT	11 août 2009 (date d'entrée en vigueur du nouveau règlement d'urbanisme)	– Action qui fut adoptée en 2006. – Cette action a été réalisée conjointement avec les actions AU7, AU22 et AU33.

ORIENTATIONS		OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES		
1.6	Mettre en valeur le patrimoine du quartier	1.6.1	Documenter le patrimoine du quartier	AU34	Élaborer une étude sur le patrimoine du quartier et son évolution, en lien avec l'étude déjà réalisée pour le site d'ExpoCité	13 000 estimé	DGT DDAP	2011	– Action qui fut adoptée en 2003.
		1.6.2	Préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial du quartier	AU35	Faire l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial du quartier dans le cadre de l'étude globale sur l'historique du quartier	Sans objet	DGT	2008	– Action qui fut adoptée en 2003. – Cette action pourrait aller de pair avec l'action AU34.
		1.6.3	Sensibiliser les résidentes et les résidents à la richesse du patrimoine de leur quartier	AU36	Organiser un circuit à caractère patrimonial et historique dans le quartier		DGT DRCSA		– Action qui fut adoptée en 2003.
		1.6.3	Sensibiliser les résidentes et les résidents à la richesse du patrimoine de leur quartier (suite)	AU37	Publier un article dans le journal municipal sur l'étude patrimoniale d'ExpoCité	Sans objet	DRCSA		– Action qui fut adoptée en 2003.
				AU38	Nommer certains parcs ou places publiques d'après le nom de personnes, groupes de personnes ou événements ayant marqué l'évolution du quartier		SCu		– Action qui fut adoptée en 2003. – Cette action devrait être réalisée après l'achèvement des actions AU34 et AU35.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
1.7 Favoriser une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique (piétons, cyclistes, automobilistes)	1.7.1 Améliorer les conditions de déplacement des piétons	AU39 Aménager des traverses piétonnes sécuritaires (1 <sup>re</sup> Avenue, face à la bibliothèque et rue Soumande, juste à l'est du viaduc Laurentien)		DTr DGT La Cité-Limoilou DGT Les Rivières		– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut modifiée et rendu prioritaire en 2006.
		AU40 Élargir les trottoirs sur la 1 <sup>re</sup> Avenue	Voir AU30	DDAP	Voir AU30	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003. – Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.
	1.7.2 Réduire la vitesse de la circulation sur certaines artères	AU41 Réduire les largeurs de chaussée dans le secteur commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue	Voir AU30	DDAP	VOIR AU30	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003. – Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41, DE62 et CL68.
		AU42 Analyser la possibilité d'ajouter de la signalisation sur les avenues du Colisée, Duval et Dumas ou d'accroître la surveillance policière		DTr		– Action qui fut adoptée en 2003.
		AU43 Évaluer la faisabilité de modifier la configuration des voies à la jonction de l'avenue du Colisée, du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Boisclerc		DTr		– Action qui fut adoptée en 2003.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
		AU43.1 Contrôler la vitesse dans le quartier (tant sur les avenues principales nord-sud que sur les rues résidentielles)	700 000 estimé pour une étude	DTr	2009 pour le dépôt de l'étude	– Action qui fut adoptée en 2006. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.
		AU43.2 Contrôler la circulation du transit (camions) dans les rues résidentielles (installation d'une signalisation appropriée et surveillance accrue)		DTr		– Action qui fut adoptée en 2006. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.
1.7.3	Réduire le camionnage sur la 1 <sup>re</sup> Avenue et l'avenue du Colisée	AU44 Prolonger la rue Soumande jusqu'à l'usine Natrel	1 053 556 réel 1 053 556 ville	DTr	Entre mai et juin 2007	– Action qui fut adoptée en 2003.
1.7.4	Bonifier le réseau cyclable actuel du quartier	AU45 Identifier et réparer les secteurs cahoteux		DTr CQ		– Action qui fut adoptée en 2003.
		AU46 Relier le réseau cyclable du secteur de Limoilou à celui de l'arrondissement de Charlesbourg		DUr DTr		– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui en 2006 a reçu un avis favorable à sa reconduction et à sa réalisation.
		AU46.1 Développer et compléter le réseau cyclable du quartier/arrondissement (afin de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport)		DTr		– Action qui fut adoptée en 2006. – Action qui en 2006 a reçu un avis favorable à sa réalisation.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
	1.7.5 Bonifier le réseau de transport en commun du quartier	AU47 Réévaluer la fréquence et le parcours du circuit d'autobus # 3	Les frais quant au changement du parcours sont assumés par le RTC.	RTC	Études : été et automne 2004. Consultation de l'Arrondissement et de citoyens : automne 2004 et hiver 2005. Mise en place d'une modification au tronçon haute-ville : juin 2008.	– Action qui fut adoptée en 2003.
1.8 Favoriser un milieu urbain sécuritaire pour les citoyennes et les citoyens et accroître leur sentiment de sécurité	1.8.1 Améliorer l'éclairage des rues et des parcs	AU48 Augmenter la fréquence de l'élagage des arbres	Sans objet	SEn	Voir AU49	– Action qui fut adoptée en 2003. – Cette action va de pair avec l'action AU49.
		AU49 Élaborer un projet-pilote d'éclairage de rue à l'échelle du piéton sur l'une des rues du quartier		SIn SEn SGI	En continu depuis 2006	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.
		AU49.1 Améliorer l'éclairage de la rue des Cerisiers	7 500 réel 7 500 ville	SIn	Été 2004	– Action qui fut adoptée en 2004. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2004.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
		AU50 Augmenter l'éclairage des parcs	8 000 réel 8 000 ville	DCLVC	2003 2004	– Action qui fut adoptée en 2003. – Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
2.1 Maintenir et promouvoir la qualité de l'environnement	2.1.1 Protéger et consolider le couvert végétal du quartier	EN51 Identifier les secteurs potentiels pour la plantation d'arbres	Sans objet	CQ	2003	- Action qui fut adoptée en 2003.
		EN52 Poursuivre le programme de plantation d'arbres et le programme <i>Passage au vert</i>	Un montant de 2 000 000 est inscrit au PTI 2009-2011	SEn	2004	- Action qui fut adoptée en 2003. - Action qui a reçu un avis favorable en 2006.
	2.1.2 Inciter la population du quartier à entretenir, améliorer et mettre en valeur leur propriété	EN53 Publier un article dans le bulletin municipal	Sans objet	DRCSA	En continu	- Action qui fut adoptée en 2003.
		EN54 Produire et distribuer un dépliant	Sans objet	DRCSA		- Action qui fut adoptée en 2003.
		EN54.1 Installer dans les grands immeubles et les commerces des bacs de récupération		DGT		- Action qui fut adoptée en 2006.
	2.1.3 Inciter les entreprises de la 1 <sup>re</sup> Avenue à se prévaloir du programme <i>Passage au vert</i> de la Ville	EN55 Publier un article dans le bulletin municipal	Sans objet	DRCSA		- Action qui fut adoptée en 2003.
		EN56 Produire et distribuer un dépliant.		DRCSA		- Action qui fut adoptée en 2003.
	2.1.4 Favoriser le recyclage des terrains contaminés	EN57 Décontaminer des terrains vacants à des fins de recyclage permettant des projets d'habitation et/ou des parcs urbains	1 560 000 au PTI 2009-2011	Promoteurs privés		- Action qui fut adoptée en 2003. - Action qui fut modifiée en 2006.



ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
						– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.
		EN58 Poursuivre le programme de subvention pour la décontamination des terrains	Un montant de 800 000 est inscrit au PTI 2004-2006 pour la ville.	SEn		– Action qui fut adoptée en 2003.

ORIENTATIONS		OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES		
3.1	Accroître la vitalité économique du quartier en harmonie avec les besoins de la population du quartier	3.1.1	Soutenir les gens d'affaires de la 1 <sup>re</sup> Avenue dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement commercial pour la 1 <sup>re</sup> Avenue	DE61.1	Soutenir le Regroupement des gens d'affaire de la 1 <sup>re</sup> Avenue dans la revitalisation commerciale de l'artère (promotion, offre de services, embellissement)		CLD	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2006.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.</li> </ul>
		3.1.2	Planifier le réaménagement du secteur commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue	DE62	Élaborer un concept d'aménagement pour ce secteur	Sans objet	DDAP	19 janvier 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41 et CL68.</li> </ul>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
4.1 Assurer le maintien, le développement et la promotion de la vie de quartier et accroître le sentiment d'appartenance au quartier	4.1.1 Développer des activités communautaires et culturelles adaptées aux besoins des citoyennes et des citoyens	CL63 Faire l'inventaire de l'offre de loisirs du quartier (activités culturelles et sportives actuelles), l'évaluer (la développer au besoin) et en faire la promotion avec les partenaires du milieu		DCLVC		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui modifiée en 2006.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.</li> </ul>
		CL64 Fournir le soutien technique et financier nécessaire à la poursuite et au développement de l'activité du marché de fleurs		DRCSA	En continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>
		CL64.1 Étudier l'idée d'aménager un parc-santé pour les aînés				<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2006.</li> </ul>
	4.1.2 Intégrer à la stratégie de développement commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue des activités d'animation urbaine	CL65 Organiser une fête de quartier (en collaboration avec les partenaires du milieu)		CQ		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut modifiée en 2006.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.</li> </ul>
		CL66 Organiser des activités en lien avec les grandes activités de la capitale (Carnaval, Festival d'été)		Reg. des gens d'affaires de la 1 <sup>re</sup> Avenue		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>
	4.1.3 Diffuser les activités culturelles et communautaires du quartier	CL67 Développer de nouveaux outils de communication afin de diffuser les activités culturelles et communautaires du quartier		DRCSA		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> </ul>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
		CL68 Installer une ou des colonnes Morris dans le secteur commercial de la 1 <sup>re</sup> Avenue	Voir action AU30	DDAP	Voir AU30	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> <li>– Cette action fut réalisée à l'intérieur d'une grande action globale qui rassembla les actions AU21, AU27, AU28, AU29, AU30, AU40, AU41 et DE62.</li> </ul>
	4.1.4 Consolider les équipements communautaires de loisirs extérieurs	CL69 Ajouter des jeux au parc Saint-Paul-Apôtre	110 000 réel 50 000 plan 60 000 ville	École Saint-Paul-Apôtre	octobre 2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> </ul>
		CL70 Aménager une structure couverte au parc Sainte-Odile (kiosque de parc)		DCLVC		– Action qui fut adoptée en 2003.
		CL71 Aménager une surface gazonnée polyvalente au parc Sainte-Odile	11 500 réel 11 500 ville	DCLVC	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
		CL72 Améliorer le jeu de pétanque et aménager un jeu de <i>shuffleboard</i> au parc Saint-Odile	10 000 réel 10 000 ville	DCLVC	2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2003.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2003.</li> </ul>
		CL73 Aménager un jardin communautaire au nord du quartier	70 000 réel 70 000 ville	DCLVC	printemps 2005	– Action qui fut adoptée en 2003.
		CL73.1 Aménager un parc de rouli-roulant dans un endroit approprié du quartier (pour permettre aux jeunes de s'éclater dans un cadre sécuritaire)				<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2006.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.</li> </ul>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES
		CL73.2 Réaménager le terrain de balle ainsi que l'entrée est (4 <sup>e</sup> Avenue) du parc Marchand (mieux signalée, mieux aménagée, mieux éclairée et plus accueillante)	535 000 estimé 100 000 plan 435 000 ville	DDAP	été 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2006.</li> <li>– Action qui fut déterminée comme prioritaire en 2006.</li> <li>– Le libellé de cette action fut modifié en février 2008.</li> </ul>
		CL73.3 Appliquer la réglementation municipale sur les chiens (ramasser les excréments)				<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2006.</li> </ul>
		CL73.4 Augmenter le nombre de jardins communautaires		DCLVC		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Action qui fut adoptée en 2006.</li> <li>– Voir l'action CL73.</li> </ul>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	COÛT	MAÎTRE D'ŒUVRE	ÉCHÉANCIER	NOTES	
5.1	5.1.1	MP74	Transmettre le document d'orientation, le plan d'action et les fiches-projets aux services municipaux concernés	Sans objet	DGT	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
		MP75	Produire et distribuer un dépliant à toutes les résidentes et à tous les résidents	7 079 réel 7 079 ville	SCo DGT	2004	– Action qui fut adoptée en 2003.
	5.1.2	MP76	Identifier l'urbaniste de l'Arrondissement comme ressource responsable du suivi	Sans objet	DGT	2003	– Action qui fut adoptée en 2003.
		MP 77	Mettre à jour de façon continue les fiches-projets du plan d'action	Sans objet	DGT	En continu	– Action qui fut adoptée en 2003.
		MP78	Faire un bilan annuel ou mensuel au besoin relatif au suivi du plan directeur	Sans objet	DGT	En continu	– Action qui fut adoptée en 2003. – Le 1 <sup>re</sup> état d'avancement a été fait le 7 octobre 2003. – Le 2 <sup>e</sup> état d'avancement a été fait le 18 novembre 2003. – Le 3 <sup>e</sup> état d'avancement a été fait le 11 février 2004. – Le 4 <sup>e</sup> état d'avancement a été fait le 15 juin 2004. – Le 5 <sup>e</sup> état d'avancement a été fait le 6 avril 2005. – Le 6 <sup>e</sup> état d'avancement a été fait le 11 mars 2011.

